Les Activités Sociales et Culturelles de votre CSE Siège

Les propositions de FO pour les salariés

Les dotations ASC (activités sociales et culturelles) des CSE représentent du pouvoir d'achat complémentaire non négligeable en matière de loisirs. Les ASC sont sources d'épanouissement et d'équilibre personnel pour les salariés et aussi source d'équilibre social pour l'entreprise.

FO dans les instances de gouvernance

FO france●tv est actuellement impliqué dans les instances de gouvernance du CSE de France Télévisions (bureau du CSE, commissions des marchés, gestion RH, ...) et du CI-ORTF (futur CASCIE-ORTF) : vos élus participent donc aux définitions des politiques menées et des budgets engagés pour les ASC.
Pour FO france●tv, la première préoccupation est de considérer que l'offre de service est en adéquation avec les attentes des salariés.

Ainsi, sont proposés des séjours de vacances, des chèques culture, des chèques cadeaux, des tickets de cinéma, des aides aux places de spectacles, etc.

Les subventions des ASC, versées par l'employeur au CSE, sont issues de la masse salariale, sont ventilées dans les différents CSE et redistribuées dans les établissements au prorata des effectifs. Chaque CSE (Siège, Réseau●3, Outre-mer, Corse) est autonome dans les propositions de prestations offertes. Mais les salariés sont-ils vraiment consultés ?

Faire mieux et être innovants dans les propositions !

À FO france●tv nous pensons qu'il faut prendre en compte les demandes des salariés pour maintenir leur intérêt pour les activités sociales et culturelles proposées par les CSE Siège et CI-ORTF. L'une des caractéristiques de la gestion de ces ASC est d'appliquer une redistribution en fonction du coefficient familial (tenant compte des revenus et de la composition familiale). Les plus bas salaires payeront moins et pourrons bénéficier des mêmes offres grâce à des tarifs adaptés.

Tous les salariés en profitent-ils ?

Non et certains tarifs ne sont pas suffisamment attractifs. Il est donc nécessaire de réfléchir au bon ajustement de la grille de coefficient familial afin de permettre de meilleures possibilités d'accès aux voyages et aux locations au plus grand nombre.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

Outre cette ligne de conduite, **FO France.tv est FOrce de proposition avec un programme dynamique pour favoriser le sport et le bien-être. Pour cela il faut** :

- étoffer les offres pour encourager le sport : une enveloppe de 300€/an et par salarié
- favoriser les massages et ce qui a trait à la naturopathie : une enveloppe de 150€/an et par salarié (remboursés sur factures)

Enfin, un nouvel achat immobilier pour le Siège à Marseille permettra d'élargir nos prestations à des tarifs très bas pour les salariés.

Paris, le 07 mars 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15